



Courrier d'information d'octobre

Année scolaire 2020-2021

---

Hannut, octobre 2020

Chers Parents, chers Élèves,

Cette communication a pour but de vous donner de plus amples **informations** sur notre manière de travailler au Collège, sur les services qui vous sont offerts et la planification de l'année. Ces documents sont également mis en ligne sur [collegehannut.be](http://collegehannut.be) dans le menu « Courriers ».

Bien sûr, certaines de ces **modalités sont sujettes à modification** en fonction de l'évolution des mesures prises dans la tourmente de la pandémie actuelle. Vous serez régulièrement tenu au courant de ces éventuels changements.

**1) Le guide des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés et l'agenda**

Le guide 2020-2021 sera prochainement disponible sur le site de l'école. En attendant, nous vous invitons à consulter **l'agenda** régulièrement réactualisé sur le site du Collège ([www.collegehannut.be](http://www.collegehannut.be)).

Nous attirons cependant votre attention sur les dates suivantes:

- 26 octobre 2020: journée de conseils de classe – congé pour les élèves ;
- 29 et 30 octobre 2020: remise des bulletins de la période 1 (P1) ;
- 2 au 10 novembre 2020 : congé de Toussaint ;
- 11 novembre 2020 : congé de l'Armistice ;
- 13 novembre 2020 : réunion de parents en distanciel (les modalités suivront) ;
- 3 mars 2021: Journée pédagogique DOA-D2D3 – Plan de pilotage ;
- 29 avril 2021 : Journée pédagogique DOA-D2D3 – Plan de pilotage.

Si vous avez besoin de contacter un membre du personnel, le format d'adresse courriel est identique : prénom.nom@ecah.be

## 2) **Première période de remise des bulletins**

La remise des bulletins se fera selon la planification suivante :

**26/10 – Journée des conseils de classe** – Congé pour les élèves.

Ces conseils de classe seront centrés, surtout pour les élèves de 5<sup>e</sup>, sur les conseils d'orientation au niveau des options ou des filières d'enseignement. Les élèves concernés recevront un document à ce sujet qui pourra faire l'objet d'échanges lors de la réunion de parents. En 5<sup>e</sup>, la date limite des changements possibles est fixée au dimanche 15 novembre.

**29 et 30/11 – Remise des bulletins de la première période (P1).**

Au-delà de cette remise des bulletins, il n'y aura plus d'évaluations certificatives pour permettre la préparation des examens ou des préseptions. Les éventuelles évaluations formatives apparaîtront au niveau de la période 2 (P2).

**13/11 – Réunion de parents de 15h à 18h30.**

**4/12 – Début de la session d'examens de Noël.**

Il est évident que ces dispositions sont soumises à la réserve liée à l'évolution des mesures décidées contre la pandémie actuelle. Nous vous tiendrons régulièrement au courant.

## 3) **La lettre annonçant la réunion de parents**

Vous la trouverez dans votre espace « Documents » IT-School. Celle-ci vous présente les modalités de la réunion de parents qui se tiendra à distance par contacts téléphoniques le vendredi 13 novembre 2020 de 16h à 18h30. Les réservations en ligne débuteront le samedi 7 novembre à 9h et se clôtureront le vendredi 13 novembre à 9h.

Les prises de rendez-vous de la réunion se feront exclusivement en ligne cette année.

Vous trouverez les explications de cette procédure d'activation d'un compte parent sur le site du Collège dans le menu « Espace Numérique de Travail ».

Les rendez-vous pour la réunion de parents se prennent via le site du collège ([www.collegehannut.be](http://www.collegehannut.be)) dans le menu '**Bulletins**' à partir du 7 novembre 2020.

Le site vous permet également de consulter le bulletin de votre enfant dès le lendemain de la distribution du document papier. Les codes seront collés sur une étiquette dans le journal de classe de votre enfant avant le congé de Toussaint.

**Conservez ceux-ci bien précieusement durant toute l'année scolaire.** Vous trouverez les codes *élèves (ID et MDP) et parents (code parent à utiliser uniquement la première fois lors de la création du compte)*. Le document « *Compte intranet 2020* » reprend les détails de la procédure.

## 4) **Le dispositif de remédiation**

En plus de la remédiation interne assurée par chaque professeur au sein de ses cours, un dispositif de remédiation structurel vous est proposé. Il se décline en rencontres « Coup de pouce », en une convention pour les élèves à besoins spécifiques et en une nouvelle formule de remises à niveau dans les disciplines faisant appel à des opérateurs partenaires externes.

Le dispositif complet est détaillé dans un document qui sera placé dans votre espace IT-School ou dans le menu « Courriers » du site internet de l'école. Nous vous rappellerons ce dispositif tout au long de l'année.

## 5) Le document d'estimation et de ventilation des frais de l'année scolaire

Vous le trouverez prochainement dans votre espace « Documents » IT-School. Cette estimation des frais de l'année a pour but de faciliter votre organisation. Ces frais sont ventilés en trois rubriques :

- d'une part, les **frais obligatoires** qui sont demandés pour les activités de cours en classe ou hors classe ;

- d'autre part, les **frais facultatifs** reprenant les frais de livres, abonnements ou autres que les élèves ou leurs parents ont le choix de se procurer par eux-mêmes ou via la proposition d'achat groupé de l'école. Il est clair cependant que la possession de ces effets sera obligatoire pour la bonne marche des activités pédagogiques ;

- enfin, les **frais extra-scolaires** qui sont proposés par l'école mais dont l'acquisition ou la participation ne sont pas obligatoires.

Les frais varient d'une année à l'autre, d'une option à l'autre et d'une classe à l'autre. Dans le but de pouvoir vous présenter les frais de toutes les années et de toutes les options dans un tableau unique pour vous en donner une vue plus générale, nous avons rassemblé les classes dédoublées du général ou du qualifiant en une seule colonne. Dans ce cas, nous avons repris l'estimation des frais la plus élevée. Toutes les fournitures et activités indiquées ne concernent donc pas toutes les classes.

Les frais indiqués prennent en compte les activités et fournitures de l'année scolaire excepté les périodes de congé ou de vacances.

Dans le courant de l'année, les décomptes trimestriels reprenant les détails des frais réclamés sont accessibles sur votre espace personnel IT-School.

En cas de difficulté particulière, nous vous invitons à contacter en toute discrétion, l'économat (Madame Guillaume au 019/519 467) ou la direction.

## 6) Les intentions pédagogiques

Les informations clés au sujet de la pédagogie pratiquée telles que les compétences exercées dans les cours, le rythme de la certification, les critères de réussite, le mode de passation des examens ou les manuels et matériel utilisés figurent dans les intentions pédagogiques.

Il est important de bien s'en imprégner pour connaître les clés de la réussite. Ce document est propre à chaque professeur d'une matière bien déterminée et est distribué aux élèves en début d'année. Le rythme de certification indiqué correspondra à celui qui sera repris dans les bulletins. Si la période d'un cours n'est pas certificative, le professeur indiquera d'office une évaluation formative dans les colonnes réservées à celle-ci.

Bien évidemment, les périodes de bulletins, tout comme les sessions d'examens sont reprises sous réserve dans le contexte pandémique que nous vivons. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés à ce sujet.

## 7) L'équipe « éducation »

M. Dardenne, préfet d'éducation, préside le conseil de discipline et d'accompagnement socio-éducatif (CODIASE) et coordonne l'équipe des éducateurs qui se répartissent les rôles suivants : M. Leunen, éducateur référent de 3<sup>e</sup>GT - M. Lejeune, éducateur référent de 4<sup>e</sup>GT - Mme Delvenne, éducatrice référente de 3<sup>e</sup>TQ, 4<sup>e</sup> TQ et 5<sup>e</sup>TQ - Mme Hacourt, éducatrice référente de 5<sup>e</sup>GT, M. Charlot éducateur, référent de 6<sup>e</sup> et responsable des conseils d'élèves de toutes les années. Si vous avez besoin de contacter un éducateur

pour une question d'absence « élève », chaque éducateur gère les absences de ses élèves référents.

#### **8) Le Centre Psycho-Médico-Social**

Le centre PMS de l'école est à votre service pour répondre à vos demandes. La mission des agents du CPMS relève de trois ordres :

1. Une mission de prévention en matière de santé.
2. Un accueil, une écoute et un accompagnement des élèves et leur famille dans des situations spécifiques.
3. Un accompagnement de l'élève dans la construction de son projet d'orientation et de vie en suscitant une éducation au choix.

M. Le Grelle, psychologue et Mme Martin, assistante sociale, constituent l'équipe du CPMS qui se tient à votre disposition. Le conseil de classe, les professeurs, les éducateurs ou la direction peuvent également proposer aux élèves ou aux parents de rencontrer les agentes du CPMS. Le CPMS est joignable au 019/67 78 64 ou à l'adresse : [cpms@ecah.be](mailto:cpms@ecah.be)

#### **9) L'accueil des élèves à l'étude après les cours**

Les élèves qui souhaitent disposer d'un endroit pour travailler en fin de journée seront accueillis à la salle d'étude du Collège ou au palier du 1<sup>er</sup> étage jusque 18h30 pour effectuer un travail scolaire autonome.

#### **10) La mobilité individuelle des élèves**

Les élèves à partir de 14 ans, ont la possibilité d'effectuer un séjour en immersion de 3 à 10 mois dans un établissement scolaire en Europe. La mobilité des jeunes vise à la découverte d'autres cultures et à l'acquisition de compétences nécessaires au développement personnel. Une de nos élèves vit actuellement ses premiers mois de l'année scolaire en Flandres. Le programme Expedis de la Fédération Wallonie-Bruxelles permet, souvent via un organisme (AFS, WEP, YFU, ...), d'accéder à ces séjours. Les démarches doivent être effectuées avant les vacances de Pâques.

Évidemment, ces expériences sont proposées sous réserve dans le contexte pandémique que nous vivons.

#### **11) Action de solidarité du 19 au 23 octobre 2020**

La situation que nous vivons a un réel impact sur les personnes les plus fragilisées sur le plan de la santé, bien sûr, mais également sur les personnes et les familles en situation précaire sur un plan matériel.

L'équipe d'animation chrétienne du Collège nous invite à nous mobiliser en faveur d'associations actives sur un plan local au bénéfice des plus démunis.

La Croix-Rouge, Hesbaye, Terre d'Accueil et la maison du Cœur et l'ASBL Ombrages ont des besoins en produits alimentaires, produits hygiéniques ou produits divers repris dans le document « Action de solidarité 20-21 » envoyé sur votre espace IT-School.

Merci à vous tou.te.s de déposer ces produits au bureau de Mme Delvenne (1<sup>er</sup> étage de l'aile C près du palier aux oiseaux).

## **12) Hybridation des apprentissages**

**Le Lycée et le Collège ont adopté une plate-forme identique** de partage et d'échange pédagogique : Its Learning. Après certains réglages, le temps est venu dès à présent de **généraliser l'utilisation d'Its Learning.**

Les incertitudes quant à l'évolution de la situation pandémique et des mesures qui seront décidées par rapport à l'école, rendent l'appropriation de cet outil d'autant plus essentielle dans l'optique d'un enseignement à distance. Aussi, pouvons-nous demander à chaque élève de faire le nécessaire pour se connecter sur Its Learning ? En effet, le taux d'élèves connectés est insuffisant alors que dorénavant tous les échanges se feront par cette plate-forme. En cas de difficulté, Mr Charlot (019/51 94 79) ou Mme Hacourt (019/51 94 51) vous renseigneront sur la marche à suivre.

En espérant que, malgré le contexte bien particulier que nous vivons, cette année scolaire soit favorable à la formation et au développement harmonieux de votre enfant, nous vous prions de croire, Chers Parents, Chers Élèves, en notre entier dévouement.

Patrick Carlier  
Directeur  
Préfet des études  
de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>

Robert Dardenne  
Préfet d'éducation

Catherine Pirard  
Directrice adjointe  
Préfète des études  
de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>